

[La Fondation Pairi Daiza Iorgne 1.500 hectares de forêts à Nassogne](#)

Ce serait la plus grande expérience de forêt dévolue à la biodiversité en Europe occidentale. Reste néanmoins à finaliser le protocole d'accord signé avec la commune dans le respect du droit.

Le résumé

Eric Domb met les bouchées doubles pour ouvrir un parc forestier en province de Luxembourg.

C'est le gouvernement wallon qui a la main.

La commune de Nassogne examine la possibilité de bail emphytéotique de 99 ans.

Les opposants n'ont pas dit leur dernier mot.

La forêt (1.538 hectares quasi intégralement situés en zone Natura 2000) qui accueillerait le projet d'Eric Domb est propriété intégrale de la commune de Nassogne, en bordure des Chasses de la Couronne. Durant les dernières décennies, elle a été systématiquement louée à des chasseurs, par baux de chasse successifs. "Le dernier bail venait à échéance ce 30 juin 2016. La commune de Nassogne a donc lancé, en temps opportun, une procédure d'adjudication, laquelle n'a débouché sur aucun dépôt d'offre dans les temps impartis pour les deux lots concernés par ces 1.538 hectares. Le chasseur qui louait jusqu'ici ce territoire, pourtant présent lors de l'adjudication, n'a pas souhaité faire offre aux nouvelles conditions fixées par la commune. Celle-ci a donc pris acte de la situation et a réfléchi à d'autres modes de valorisation du site. C'est là que, rapidement, la route de la commune de Nassogne et celle de la Fondation [la Pairi Daiza foundation] se sont croisées", résume le bourgmestre Marc Quiryen (cdH), qui insiste sur le fait que la forêt communale est un domaine public qui appartient et doit continuer à appartenir à tous les Nassognards.

Selon Eric Domb, fondateur de Pairi Daiza, un préaccord avec le collège communal de Nassogne concernant un bail d'une durée minimale de 99 ans - on parle d'un loyer annuel de quelque 350.000 euros - a été adopté mercredi dernier, conformément à l'engagement pris par l'entrepreneur de remettre offre à la commune pour le 30 juin. Mais on apprend par ailleurs qu'il ne s'agirait à ce stade que d'un protocole d'accord valable quinze jours ("stand still"), pour étudier la proposition de Pairi Daiza Foundation et en vérifier la faisabilité politique et juridique. En effet, le projet envisagé déroge au droit du régime forestier, qui prévaut jusqu'à preuve du contraire. Et si même une dérogation était rapidement mise en oeuvre par le gouvernement wallon et approuvée par le conseil communal de Nassogne, elle risquerait de faire jurisprudence en Wallonie.

"Si on confie à Monsieur Domb pour un siècle l'usufruit d'un territoire forestier de cette taille, il faut savoir que le bois sur pied, qu'il pourra gérer, doit valoir au moins dix millions d'euros. C'est un fameux pactole vu le loyer négocié... En outre, un texte légal stipule qu'en cas d'emphytéose de ce type, un appel d'offres public est obligatoire. Et s'il échec, moi aussi je me porte acquéreur!", intervient un propriétaire forestier et chasseur dans la zone concernée qui souhaite garder l'anonymat.

La Pairi Daiza Foundation, fondation d'utilité publique dédiée à la conservation de la nature, avait annoncé courant 2015 chercher un vaste territoire forestier en Région wallonne où elle pourrait, de façon durable, entreprendre une série d'actions en faveur des habitats naturels et des espèces. Des premières rencontres entre les parties est rapidement né le projet, baptisé pour l'instant "Nassonia".

"Nous sommes à un moment-clé", commente pour sa part Eric Domb. "De la décision du conseil communal et de la Région wallonne va dépendre l'avenir de cette extraordinaire forêt d'un seul tenant. La Fondation propose, pour la première fois, une alternative à la gestion forestière traditionnelle en offrant de protéger la faune et la flore qu'abritent ces forêts et d'y développer la biodiversité. En effet miroir de Pairi Daiza, il s'agit, au travers de la Pairi Daiza Foundation, de protéger des espèces de chez nous, peu médiatisées bien qu'en déclin (papillons, libellules, batraciens, oiseaux,...). Et d'assurer la protection et le suivi d'espèces plus emblématiques telles que les oiseaux (cigogne noire, grand corbeau, faucon, milan, bondrée, divers pics) ou

mammifères (cerfs, blaireaux, chats sauvages, renards, mustélidés,...). Il s'agit aussi, en faisant de cette forêt un site pilote pour les scientifiques, de suivre l'évolution de la flore, des sols, de restaurer des biotopes aujourd'hui disparus... En somme, nous nous engageons pendant un siècle à aider la forêt à déployer son optimum de biodiversité en parfaite harmonie avec les hommes", détaille l'entrepreneur wallon, très motivé par son nouveau projet.

Eric Domb, de retour de Singapour, a d'ailleurs rencontré le 28 juin le ministre René Collin, qui a la tutelle des forêts, et le ministre-président Paul Magnette, en compagnie de Benoît Coppée (Investsud), dont une vaste propriété familiale, La Converserie (barrière de Champlon à Tenneville), se trouve dans le périmètre du projet de Domb. Il se dit également que Benoît Lutgen et Elio Di Rupo ont été informés confidentiellement et suivent le dossier de près.

Opportunité unique

Des synergies seront entamées avec le DNF (Département nature et forêt de la Région wallonne) pour piloter au mieux la transition envisagée d'une forêt de production vers une réserve forestière intégrée. Il est également prévu d'y pratiquer, au grand dam des chasseurs du coin, une "gestion novatrice de la grande faune", sans aucun apport de nourriture extérieure et en densité contrôlée. Le projet intègre également la restauration d'habitats naturels (landes, tourbières, hêtraies et chênaies).

Le concepteur de Nassonia promet au passage qu'elle sera une vitrine wallonne de l'aptitude de Natura 2000 et, plus largement, de la biodiversité, à redéployer une région par un tourisme intégré, axé sur la pédagogie et la vision des espèces et des habitats naturels.

"Au niveau européen, ce projet-pilote va interpeller tant par sa durée que par sa surface. C'est vraiment hors norme!", commente pour sa part Gérard Jadoul, ancien président d'Inter-Environnement Wallonie. Pour lui, se justifier de la chasse pour s'opposer à ce projet est un argument "microscopique". "La filière bois ou les forestiers pourraient eux aussi monter au créneau et se plaindre bien davantage. Mais la plupart des acteurs locaux concernés comprennent l'ambition, soutiennent le sérieux du projet et la chance unique à ne pas laisser passer pour la commune. Et puis, relativisons: il y a 600.000 hectares de forêts en Région wallonne. La partie concernée est donc microscopique à l'échelle régionale", argumente le naturaliste de la première heure. "Au loup!"

Ces derniers jours, dans la province, les coups de fil ont fusé pour dire qu'Eric Domb envisageait de lâcher des loups et des lynx dans la nature pour réguler la faune locale. La rumeur s'est rapidement amplifiée, parfois volontairement portée par certains. Il y a donc intérêt pour toutes les parties concernées à rapidement cadrer les choses et à les présenter à la population locale. C'est ce qu'a bien compris le bourgmestre local, soutenu par le ministre de tutelle.

Chasseurs et propriétaires forestiers

"Pas opposés... étonnés"

À Nassogne et à l'entour, on chasse depuis toujours. Et si certains terrains sont loués par des locaux et anonymes, d'autres sont historiquement aux mains de familles connues. On trouve ainsi sur la seule commune de Libin des domaines forestiers loués par les familles de Launoit, Greindl, Coppée, Saverys et Lhoist. Non loin de là, à Paliseul, Louis-Marie Piron (Thomas & Piron) loue quelque 850 hectares de forêts au prix annuel indexé de 40 euros l'hectare.

Tous ne sont pas opposés au projet. Mais certains témoignent spontanément de leur étonnement et de leurs craintes. "Monsieur Domb est connu pour être un entrepreneur audacieux et pour avoir le bras long. À Nassogne, il est certain qu'il voit très grand en matière de limites du domaine qu'il veut gérer. Nous nous

inquiétons du précédent; si cette commune, par un tour de passe-passe politique au sommet régional, peut se soustraire au droit du domaine forestier, d'autres vont lui emboîter le pas!", prévient Benoît Petit, le Président du Royal Saint-Hubert Club de Belgique, qui assure que le monde de la chasse n'a rien contre le projet pour autant qu'il en soit partenaire quant à la régulation du gibier. "Eric Domb ne sait voir ni un résineux ni un chasseur. Nous exclure d'emblée n'est pas une marque d'ouverture. Si le projet doit apporter une rentabilité locale, tous les acteurs doivent être concernés. Et nous nous inquiétons de savoir comment il va réguler le gibier: nous inquiétons réellement pour la biodiversité, la production cynégétique et les agriculteurs voisins", ajoute Benoît Petit, qui vient de faire part de ses craintes au bourgmestre local, Marc Quiryne (CdH).

De source proche du dossier, il se précise que le ministre René Collin, CdH lui aussi, accepterait de soutenir le projet à condition que la 'paix sociale' règne à Nassogne entre environnementalistes, filière bois, forestiers, chasseurs et secteur du tourisme. À suivre...

Source : L'Echo 01/07/2016